



Déclaration du 17 février 2022

Aujourd'hui, NEXEM et la FEHAP tiennent respectivement leur AG extraordinaire afin, selon leurs propres déclarations de « *créer une CCUE qui a vocation à se substituer aux conventions collectives existantes* ».

Ce sont donc les 818.000 salarié.e.s de la BASS (Branche Associative Sanitaire et Sociale privée non lucrative) qui vont voir remis en question près de 70 ans d'acquis conventionnels dans un contexte global où notre secteur d'activité est déjà très largement dégradé et fragilisé avec le blocage de la progression des salaires depuis 22 ans, des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, des professionnels qui fuient en masse le secteur et des financements publics toujours plus réduits qui impactent gravement le devenir de nos établissements.

L'affaire des 183 euros de CTI (complément de traitement indiciaire), dont la grande majorité des salariés de la Branche a été exclue, constitue la goutte d'eau de trop, un véritable crachat gouvernemental à la face des salarié.e.s qui ont du faire face, comme ceux de la santé, durant la pandémie (et encore aujourd'hui) à des risques sanitaires engageant leur santé et celle de leurs proches.

Déjà en 2008, le SYNEAS et la FEGAPEI avaient tenté un coup de force en tentant d'imposer un projet de convention collective 66 au rabais qui avait mis le feu aux poudres, entraînant une mobilisation massive du secteur qui a permis de stopper cette attaque.

10 ans plus tard, en 2018, NEXEM voit le jour autour d'un objectif prioritaire : mettre fin aux conventions collectives existantes au profit d'une convention collective unique et étendue à la main des employeurs.

En 2020, les syndicats employeurs s'organisent et se regroupent au sein d'une confédération des employeurs, AXESS composée de NEXEM (CCNT66/79 avec 310.000 salariés, la FEHAP (CCNT 51 avec 250.000 salariés ainsi que la Croix Rouge Française et UNICANCER (centres de lutte contre le cancer). L'objectif est toujours le même : travailler à un socle commun conventionnel préfigurant déjà la concrétisation du rêve employeur.

Dans le même temps, NEXEM travaille à étendre son champ d'influence avec la fusion administrée, en 2019 de la convention collective de 1979 des médecins spécialistes avec la CCNT66, sur décision du Ministre du Travail, puis, en août 2021, la fusion des accords CHRS avec la CCNT66/79 au mépris des dispositions légales

imposant une négociation avec les organisations syndicales. La CGT a d'ailleurs saisi le Conseil d'État pour contester cette fusion.

Fin 2021, la FEHAP, qui jusqu'à présent faisait de la résistance au sein d'AXESS face à l'hégémonie de NEXEM, finit par rejoindre leur projet sur pression du gouvernement. Ces deux syndicats employeurs annoncent la fusion de la CCNT66/79/CHRS avec la CCNT 51 pour début 2022.

Aujourd'hui, les syndicats employeurs sont déterminés à vouloir concrétiser, très rapidement, leur projet de CCUE, bénéficiant du soutien de l'État au plus haut niveau ainsi que de celui de nos 2 Ministères de tutelle, celui de la Solidarité et de la Santé et celui du Travail.

En effet :

1. Le projet de fusion des conventions collectives aboutissant à une convention unique et étendue s'inscrit de plein pied dans le projet gouvernemental mené depuis plus de 5 ans, de restructuration des Branches professionnelles et donc de refonte des conventions collectives (projet initié suite au rapport Romain)
2. Suite au SEGUR de la Santé et ses développements dans le cadre de l'accord Laforcade pour notre secteur, signé par NEXEM et face à la colère grandissante des « exclus » du SEGUR, l'État, soutenu par les syndicats employeurs, s'est emparé du sujet en conditionnant l'attribution de moyens financiers à la démonstration, par les acteurs de notre secteur d'activité, de leur volonté d'aboutir à un cadre conventionnel unique.

Un chantage qui est pour nous inacceptable et que nous rejetons avec force.

Après l'ACTE 1 que constitue l'AG extraordinaire de NEXEM et de la FEHAP le 17 février qui va entériner la fusion de la 66 et de la 51 et le démarrage de la négociation du projet de CCUE annoncée dès la fin de ce mois de février, ce sera, dès le lendemain 18 février, l'ACTE 2 de ce drame en 3 actes, à savoir la conférence des métiers du social et du médico-social annoncée en décembre dernier par Jean CASTEX, où sera définitivement validé le projet de CCUE employeur en échange de quelques subsides financiers supplémentaires dont nous savons déjà qu'ils seront très loin de répondre aux attentes des salarié.e.s en matière de revalorisation salariale et des établissements en matière de moyens.

L'ACTE 3 quant à lui, nous le connaissons déjà : la mort de la 66 et de la 51 via leur possible dénonciation et la mise en place, rapide, d'une négociation à marche forcée d'une convention unique au rabais car à moyens constants et dont nous connaissons les grandes lignes qui signeront un recul historique de nos conquits conventionnels.

Au final donc, les 818.000 salarié.e.s de la BASS risqueraient fort de payer très cher, et pour des années, la maigre revalorisation salariale promise dont il y a fort à parier qu'elle ne sera pas même au niveau des 183 euros de CTI.

Pour rappel, 33 % de perte de pouvoir d'achat depuis le passage aux 35 heures en 2000 qui nécessiterait un rattrapage de la rémunération aux alentours de 500 euros nets mensuels pour tous. On risque fort d'en être très loin !

NEXEM et la FEFAP mettent en avant, pour justifier leur projet, le manque croissant et inquiétant d'attractivité de notre secteur avec pour conséquence, de graves difficultés de recrutement. Selon eux, 65.000 postes ne seraient à ce jour pas pourvus sur la BASS.

Or, la fuite des professionnels est non seulement liée à des niveaux de salaire très bas, voire indécents (salaires infra SMIC) mais également et surtout à des conditions de travail et de prise en charge de plus en plus dégradées.

Comment donc ces deux syndicats employeur peuvent-ils aujourd'hui s'alerter de ce manque criant d'attractivité alors que dans le cadre des négociations paritaires 66 et 51, ils rejettent depuis plus de 10 ans, et systématiquement, toute proposition de revalorisation salariale portée par les organisations syndicales de salariés. Encore tout dernièrement, l'ensemble des OS de la CCNT66/79/CHRS ont demandé, à plusieurs reprises à NEXEM de signer un avenant d'extension des 183 euros pour tous afin d'envoyer un signal fort en direction des pouvoirs publics et des salariés et ce, quel que soit le retour d'agrément du Ministère. Les syndicats se sont vus opposer un refus catégorique.

Comment NEXEM et la FEHAP peuvent-ils aujourd'hui s'inquiéter de la fuite des professionnels engendrant des difficultés de recrutement alors que là aussi, depuis des années, les organisations syndicales de salariés demandent, en vain, l'ouverture de négociation sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail qui ne cessent de se dégrader. Cette dégradation aboutit aujourd'hui à une explosion de la sinistralité dans la Branche, arrêt maladie et longue maladie, inaptitudes, départs anticipés en rupture conventionnelle etc.

Après des années d'interpellation, nous avons laborieusement fini par obtenir un simple accord de principe pour faire intervenir l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) au regard de l'urgence de la situation.

La BASS, 4ème Branche tous secteurs professionnels confondus en nombre de salariés, est aujourd'hui la 1ère en terme de sinistralité et ravit même sa première place historique au BTP (Bâtiments Travaux Publics) !

Alors oui, le pire est devant nous !

C'est le cri des travailleurs sociaux qui n'ont pas vu, depuis des années, les moyens affectés à leurs missions évoluer en fonction de leurs besoins, et ce alors que la prochaine étape de la crise ne sera pas sanitaire mais sociale, voire sociétale.

C'est le cri de tous les travailleurs de l'humain, du lien, qui ont besoin d'être reconnus et valorisés. La promesse d'être utiles et la conviction d'œuvrer pour le bien commun ne suffisent plus pour des métiers mal reconnus et mal valorisés. Cette désaffection augure donc un grave déficit de professionnels dans les années à venir.

Oui, le pire est devant nous !

Et ce n'est certainement pas le projet managérial de CCUE au rabais qu'on nous promet ou de « défi RH » comme l'annoncent NEXEM et la FEHAP, avec des rémunérations individualisées sur la base de critères classants laissés à l'appréciation de l'employeur, avec une remise en cause des congés annuels supplémentaires ou avec une déqualification rampante où le diplôme ne deviendra qu'un accessoire parmi d'autres dans le cadre de la classification des emplois, qui va entraver cette fuite des professionnels, annonciatrice d'un véritable démantèlement du secteur déjà à l'œuvre.

Alors oui, avec les salarié.e.s fortement et légitimement inquiets et mobilisés dans cette période charnière et décisive pour le devenir de notre secteur et de nos conventions collectives, nous exigeons, plus que jamais :

- **L'arrêt du projet rétrograde de CCUE des syndicats employeurs soutenus par le Gouvernement et l'ouverture d'une grande négociation autour de la défense et l'amélioration de nos garanties collectives conventionnelles via une CCUE mais de haut niveau.**
- **Des augmentations de salaires immédiates pour tous et sans chantage à hauteur de 300 euros nets mensuels minimum incluant les 183 euros de CTI et ce, dès le 1^{er} janvier 2022.**
- **Des embauches de personnels qualifiés et en nombre suffisant ainsi que des moyens à la hauteur des besoins de nos établissements.**
- **Le retour aux véritables valeurs humanistes fondatrices de notre secteur seul moyen de retrouver du sens au travail.**

Le monde d'après doit être celui de l'humain, celui d'une économie au service de la société et des plus fragiles d'entre nous et non l'inverse !

Au-delà de la question salariale et des conditions de travail, c'est la reconnaissance de notre secteur essentiel à notre société qui est en jeu !